

**EXTRAIT DE DELIBERATION**  
**Communauté de Communes VAL DE GATINE**  
**79220 CHAMPDENIERS**

**délibération :**  
**D\_2022\_8\_12**

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Présents : 32

Votants : 37

**Objet : Ressources  
humaines Compte  
personnel de formation  
CPF**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 18 octobre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 12 Octobre 2022

**Titulaires** : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame SAUZE Magalie, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSAULT Annie, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur CÉLÉRAU Florent, Madame FOURNIER Thérèse

**Pouvoirs :**

Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Monsieur DEBORDES Gwénaël  
Monsieur DUMOULIN Guillaume a donné pouvoir à Madame SAUZE Magalie  
Madame RONDARD Audrey a donné pouvoir à Madame JUNIN Catherine  
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane  
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

**Absent(s)** : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur DEDOYARD Philippe

**Excusé(s)** : Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame RONDARD Audrey, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur PETORIN Patrick, Madame BIEN Michèle

**Secrétaire de Séance** : Madame Christiane BAILLY

Vu le Code Général de la Fonction publique

Vu l'ordonnance no 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique

Vu le décret n o 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie

Vu la délibération du bureau en date du 3 juin 2019 fixant les modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation et notamment les plafonds de prise en charge des frais de formation

Vu l'avis du comité technique en date du 4 octobre 2022

La participation de la collectivité au montant de la prise en charge des frais de formation pour les demandes relatives aux bilans de compétences est de 700 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **De modifier la participation de la collectivité à hauteur de 1 200 € au lieu de 700 € à compter du 1er janvier 2023.**

- **D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 18/10/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré, les jours,  
mois et an ci-dessus.  
Le Président  
Jean-Pierre RIMBEAU

